AGENT DE GESTION DES ESPACES NATURELS

AGIR SUR LE TERRAIN POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'agent de gestion des espaces naturels entretient, protège et restaure les milieux : forêts, prairies, zones humides ou cours d'eau. Son travail concret contribue à préserver les paysages et les espèces qui y vivent.

01 Ses missions

- Entretenir les milieux : débroussaillage, fauche, élagage.
- Restaurer haies, mares, berges et habitats naturels.
- Installer ou réparer clôtures, sentiers et équipements.
- Repérer les dégradations et signaler les espèces invasives.
- Appliquer les consignes de chantier et de sécurité.

02 Où exercer ?

- Collectivités : communes, départements, intercommunalités.
- Parcs naturels et gestionnaires de réserves.
- Entreprises de génie écologique et d'aménagement.
- Associations de protection de la nature et structures d'insertion.

03 Qualités essentielles

- Aimer travailler dehors et être en bonne condition physique.
- Connaître les milieux, la faune et la flore.
- Savoir utiliser les outils et entretenir le matériel.
- Être rigoureux, prudent et respectueux du vivant.
- Travailler en équipe et observer son environnement.

04 Accès au métier

- Le Bac Pro GMNF permet de postuler directement.
- Recrutement en entreprise ou association ; accès aux collectivités selon les postes, parfois sans concours.
- Permis, habilitations ou formations de sécurité selon les équipements.
- Pas de pouvoirs de police liés à cette fonction.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF, parcours « Chasse & Faune Sauvage » ou « Fauconnerie et soins aux animaux ».
- Connaissance des milieux, travaux de terrain, chantiers et périodes en entreprise.

06 Évoluer ensuite

- Devenir chef d'équipe après expérience.
- Se spécialiser en restauration écologique ou milieux aquatiques.
- Poursuivre en BTSA GPN pour viser des postes de technicien.

07 À SAVOIR

Ce métier est aussi proposé sous les intitulés agent d'entretien des espaces naturels, agent technique nature ou ouvrier de gestion des milieux naturels. Il s'agit d'un métier d'action : les interventions sont généralement réalisées selon un plan de gestion et les consignes du responsable de site.